

PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Étoile -
Réunion publique du 17 février 2022 - Commune de LA BOUILLADISSE

QUESTIONS ET REPONSES

Pour voir la vidéo en replay de la réunion publique :

<https://www.youtube.com/watch?v=pqjT0-tTst4>

Q : A quelle date le PLUi sera opposable ?

R : Au regard du calendrier prévisionnel, le PLUi deviendra opposable suite à son approbation en Conseil de Métropole et après avis favorable des conseils municipaux, autour de mars / avril 2023.

Au préalable, une phase importante d'enquête publique dès septembre 2022.

Pour suivre toute l'actualité sur la procédure d'élaboration du PLUi : <https://www.registre-numerique.fr/Concertation-PLUi-CT4>



> Pour consulter la synthèse des règles par zones : <https://www.registre-numerique.fr/concertation-plui-ct4/voir?document2=51949>

Q : Quand est-ce que le Val'tram sera mis en service ?

R : Selon le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux, une mise en service est envisagée en 2025.



Q : Sur le secteur du Pigeonnier, quand est-ce que le dojo sera réalisé ?

R : La réalisation de cet équipement est un engagement politique de l'équipe municipale - Sa réalisation est conditionnée à la mise en service de la STEP. Un raccordement récent de la station au Hameau a été réalisé.

Le dojo sera réalisé au sein d'une opération mixte.

Q : Environ combien de logements sont programmés au Pigeonnier en face de l'école, et à quelle échéance de mise en chantier ?

R : L'OAP programme à peu près une 20e de logements à proximité de l'école plutôt à court terme 2023/2024

Q : Concernant le projet de logements sociaux au Pigeonnier, où seront-ils situés ?

R : Selon l'OAP, ils sont programmés sous le dojo, c'est un terrain maîtrisé par l'EPF (Etablissement public foncier).

Q : Concernant la zone de l'usine de la Meger, une partie des nouvelles constructions est en toiture plate. Quelles sont les règles relatives aux types de toitures ?

R : On permet les toitures plates, afin de permettre une préservation des vues dégagées. L'OAP détaillée présente afin que vous puissiez prendre connaissance de l'ensemble des prescriptions relatives aux formes urbaines et à l'intégration paysagère des constructions.

Q : Le chemin des Gorguettes est bien en zone UM (urbain à maîtriser).

R : Oui en grande partie. Pas d'extension du réseau d'assainissement public prévue sur La Bouilladisse. En cas d'extension, le PLUI pourra être amené à évoluer avec un changement de zonage.

Q : Détails demandés sur l'OAP du secteur Baume de Marron, notamment les problématiques d'accès.

R : Si l'urbanisation se fait, elle sera sous conditions d'amélioration de l'accessibilité et de l'infrastructure globale. L'OAP à ce jour pose des premières intentions d'aménagement et surtout des conditions à la réalisation du projet.

Une cinquantaine de logements dont 60% de LS;

Q : Toujours le projet de rendre l'avenue Marcel LONG à sens unique ?

R : Non, mais sécurisation du piéton et son croisement avec la RD96, travaux de réfection des trottoirs jusqu'aux services techniques, et éviter la circulation piétonne dans la partie la plus étroite.